

"Quelques éléments significatifs du malaise de la Turquie face à l'UE" dans Bulletin Quotidien Europe (11 janvier 2005)

Légende: Le 11 janvier 2005, Ferdinando Riccardi, rédacteur en chef de l'Agence Europe à Bruxelles, pointe les attitudes contradictoires des dirigeants turcs au sujet de l'éventuelle adhésion de leur pays à l'Union européenne.

Source: Bulletin Quotidien Europe. 11.01.2005, n° 8863. Bruxelles: Agence Europe.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"quelques_elements_significatifs_du_malaise_de_la_turquie_face_a_l_ue"_dans_bulletin_quotidien_europe_11_janvier_2005-fr-91145133-ca7e-447a-b8ed-98d331e9769c.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Quelques éléments significatifs du malaise de la Turquie face à l'UE

Réformes voulues ou réformes subies? Les considérations développées la semaine dernière dans cette rubrique devraient conduire à se demander si l'adhésion à l'UE représente pour la Turquie elle-même la meilleure solution. Les autorités turques, ayant obtenu satisfaction sur leur revendication prioritaire - fixation de la date pour l'ouverture des négociations -, pourraient aboutir ensuite à la conclusion que les partages de souveraineté implicites dans l'adhésion dépassent ce qui est acceptable ou souhaitable pour leur pays, aussi bien du point de vue politique que psychologique et culturel.

Un certain malaise, pour utiliser un euphémisme, était déjà évident dans les péripéties qui ont accompagné la décision positive du Conseil européen. Les débats de la Grande Assemblée nationale turque sur le nouveau code civil avaient alerté les observateurs: certaines modifications et innovations étaient introduites par les législateurs sans conviction, dans le but de satisfaire les exigences européennes. La condamnation pénale de l'adultère féminin n'avait été supprimée in extremis qu'à cause de la vigueur de la réaction de l'UE, qui avait fait de cette suppression une condition indispensable. Cet épisode avait donné du poids à l'affirmation de Günter Verheugen (reprise ensuite par d'autres responsables politiques) selon qui le refus d'ouvrir les négociations aurait provoqué le blocage immédiat de toutes les réformes: fini, le grand et louable élan de modernisation et de rapprochement aux valeurs européennes! Si le négociateur de l'UE a raison, on reste perplexes à propos de la sincérité et du caractère durable des réformes en Turquie.

Une question de ton. Le comportement du premier ministre Recep Tayyip Erdogan a suscité des perplexités analogues. Déjà le ton de son interview au quotidien «*Le Monde*» du 9 décembre dernier était désagréable, caractérisé par une série de «non» (à la reconnaissance de la République de Chypre, à l'hypothèse d'une "négociation ouverte" avec l'UE sans issue fixée a priori) ou de «nous voulons» péremptoires. Ensuite, devant les chefs de gouvernement européens, M. Erdogan avait été agressif à propos de Chypre au point que l'actuel président du Conseil «Affaires étrangères» Jean Asselborn en était resté époustoufflé, et il ne l'avait pas caché à la presse, en qualifiant de «provocateur» le ton de M. Erdogan: «*A l'écouter, on était bouche bée*». Ce n'était pas de la part du ministre luxembourgeois une réaction à chaud, car deux semaines plus tard, en répondant à un journaliste qui l'invitait à s'excuser (!), il confirmait son impression, en jugeant «agressive et inadmissible» la façon de s'exprimer de M. Erdogan: «*Pour moi, pour qui c'était le premier Conseil européen, cette manière de procéder n'était pas correcte. Je l'ai donc condamnée.*» (voir notre bulletin du 23 décembre, p.4). Les chefs de gouvernement européens avaient glissé sur l'épisode, mais avaient maintenu l'exigence d'une solution rapide au problème chypriote, en estimant impensable d'ouvrir des négociations d'adhésion avec un pays qui ne reconnaît pas l'un des Etats membres et en occupe militairement une partie (même si les Chypriotes grecs ont une lourde part de responsabilité dans cette situation).

Implications du problème kurde. Ce problème des 200.000 Turcs qui habitent Chypre est toutefois presque négligeable face à l'affaire kurde. L'appui enthousiaste des 5 millions de Kurdes de Turquie à l'entrée dans l'UE est de toute évidence motivé par l'amélioration de leur sort, de leur statut et de leur autonomie (aussi bien politique que culturelle) qui résulterait de l'application en Turquie des critères européens en matière de droits des minorités. Qui pourrait exclure que l'aspiration à un Kurdistan unifié, réunissant les territoires aujourd'hui divisés entre la Turquie, l'Irak et l'Iran, ne soit pas toujours présente dans les esprits, surtout s'il se confirme que les Kurdes d'Irak progressent de jour en jour vers l'autonomie (confortée par les gisements de pétrole)? Bien entendu, les chancelleries ne veulent pas en entendre parler, ni à Ankara (ce qui est normal) ni ailleurs, et les milieux militaires turcs restent pour le moment en retrait, dans un silence prudent. Mais ces mêmes milieux laissent entendre que leur effacement n'ira pas jusqu'au point d'accepter que la «sécurité nationale» soit compromise. Nous touchons ici le point névralgique de l'affaire, qui est en partie contradictoire. D'une part, l'effacement du rôle de l'armée est impératif dans une démocratie pleinement réalisée, en application des «critères de Copenhague»; d'autre part, l'armée a joué en Turquie un rôle essentiel de garant de la laïcité de l'Etat. En démocratie, c'est le peuple qui décide, c'est entendu; mais ce n'est pas une raison pour oublier, par exemple, le choix qu'était en train de faire le peuple algérien et la manière dont la laïcité de l'Etat a été dans ce cas sauvegardée (même si personne n'aime en parler). Une publication récente de l'association «*Notre Europe*», établie par les professeurs Jean Marcou (Français enseignant à l'Université du Caire) et Deniz Vardar (de l'université de Marmara, en Turquie), fait état de «*propos de certains membres de l'état-major turc évoquant l'impatience de certains secteurs de l'armée à*

l'égard de la politique gouvernementale et des recommandations européennes». Ces propos, «qui ne sont ni approuvés ni démentis officiellement en haut lieu, reflètent les inquiétudes de l'armée (...). Elle doit accepter un déclin de son rôle politique pour satisfaire aux exigences de la candidature. De là le sentiment (...) que les Européens jouent avec le feu tout en portant atteinte à l'indépendance nationale». La même remarque avait été formulée avec davantage de clarté et de punch dans le petit livre de Sylvie Goulart "Le Grand Turc et la République de Venise" (dont il a déjà été question dans cette rubrique): "en exigeant la diminution du pouvoir de l'armée au sein de la société turque, l'UE joue un jeu ambigu: d'un côté, elle encourage à juste titre la démocratie, le pouvoir militaire n'ayant aucune légitimité; de l'autre, elle sape la laïcité, l'armée étant la plus engagée à la défendre."

Laïcité apparente ou réelle? On voit la contradiction. Où en est-elle, la majorité turque actuelle, avec la laïcité? L'évaluation du docteur Otmar Oehring, directeur de la section "droits de l'homme" de la Mission, Internationale Katholische Missionswerke, d'Aix-la-Chapelle, a été, après enquête sur place, très négative. Dans un débat organisé par la COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté européenne) le 18 novembre dernier, M. Oehring a affirmé qu'actuellement en Turquie la laïcité "existe sur le papier, mais qu'en réalité l'État est islamique". Certaines lois sont laïques, la société ne l'est pas (même si une partie de la population le voudrait). La liberté religieuse est un leurre, car les communautés religieuses autres qu'islamiques sont discriminées. Dans ce domaine, le résultat des réformes turques "a été nul".

Certes, la COMECE est partie en cause, et les faits doivent être contrôlés. Voici un élément. On a très peu parlé en Europe, à ma connaissance, de la 31ème session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui s'était déroulée à Ankara en juin 2004 et avait approuvé un lourd communiqué final. Dans le paragraphe 62, on lit : "*La Conférence réclame la fin des campagnes injustifiées qui demandent l'abolition des lois et des peines de la Charia au nom de la protection des droits de l'homme. La Conférence affirme le droit des États à sauvegarder leurs particularités religieuses, sociales et culturelles (...). L'universalité des droits de l'homme ne doit pas être utilisée comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires internes des États et porter atteinte à leur souveraineté. La Conférence condamne la décision de l'Union européenne de dénoncer la peine de la lapidation et d'autres peines qu'elle qualifie d'«inhumaines» qui sont appliquées par certains États membres de la Conférence au titre des dispositions de la Charia islamique.*" Je prends ces indications avec prudence, car j'ignore si le texte original a été traduit correctement en anglais et si la délégation turque a formulé une réserve sur le passage cité. Mais il est quand même curieux de reprocher à l'Europe de constituer un "club chrétien" (qui n'existe pas) alors que l'Organisation internationale des États islamiques existe bel et bien. Ces États ont évidemment le droit de sauvegarder leurs particularités, mais certaines des "particularités" de la Charia sont incompatibles avec les valeurs européennes.

Rôle turc en Asie. Quant au rôle politique de la Turquie dans les républiques turcophones de l'ex-URSS (Azerbaïdjan, Kirghizistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan), il n'a bien entendu rien de militaire ni aucune velléité territoriale. Mais l'Agence gouvernementale Tika a pour tâche de «promouvoir le modèle turc», d'établir un alphabet et une langue commune, de soutenir des projets médiatiques et de communication, etc., et les accords bilatéraux avec des pays turcophones comportent, sous certaines conditions, la double nationalité (locale et turque); et il s'agit globalement de 60 millions de personnes. Ce sont des actions licites et correctes, et même naturelles et logiques de la part d'Ankara, mais qui paraissent confirmer que la Turquie entend jouer dans cette région du monde un rôle autonome, difficilement conciliable avec les objectifs futurs de la PESC et de la PESD. Les enjeux économiques, avec en tête le transport du pétrole d'Azerbaïdjan vers la Méditerranée et vers l'Europe, sont colossaux. Certes, l'UE pourrait avoir intérêt à y être impliquée, mais la Turquie pourrait trouver quelques inconvénients à l'application des règles communautaires dans ce domaine... Du point de vue politique, représenter un pont autonome entre l'Europe et ces régions, jusqu'au coeur de l'Asie, devrait offrir à la Turquie davantage d'attraits que l'adhésion à l'UE.

Un élément nouveau mérite réflexion: la démarche officielle de la Turquie, effectuée entre Noël et le jour de l'an, rejetant la possibilité, retenue par le Conseil européen, de mesures de sauvegarde permanentes dans les domaines de la libre circulation des personnes, de l'agriculture et des politiques structurelles. L'UE "ne doit pas s'attendre que nous acceptions des mesures d'exception dont la durée et l'objectif ne seraient pas soumis à des limites". Il est certes normal que des divergences existent au commencement d'une longue négociation;

sinon, à quoi bon négocier? Mais la disposition citée représentait un élément essentiel du compromis réalisé par l'UE. J'ajoute pour mémoire que M. Denktash a déclaré "*absolument inacceptable*" la reconnaissance de la République de Chypre avant que les négociations sur l'adhésion de la Turquie n'aient été ouvertes, voire avant l'adhésion. Dans l'ensemble, les déclarations en provenance d'Ankara mêlent le froid et le chaud. Le ministre des Affaires étrangères Abdullah Gül a déclaré qu'avec les négociations d'adhésion à l'UE, la Turquie se lançait dans "*un processus de transformation complète, de changement total de mentalités et de normes.*" Est-ce l'opinion aussi du Premier ministre et de la majorité de la population?
(Ferdinando Riccardi)